



## LETTRES DE LIMITE DE CONSOMMATION

## Lettre 5 de limite de consommation CRP (CRL5)

[SYSTEM DATE]

Numéro de compte PGW: [ACCOUNT NUMBER] Adresse du service : [PREMISE ADDRESS]

## AVIS DE LIMITE DE CRÉDIT CRP

Bonjour [FIRST NAME] [LAST NAME],

En tant que participant au programme de responsabilité client (CRP) de PGW, vous recevez un crédit payé par d'autres clients PGW qui couvre une partie de votre facture mensuelle. Votre crédit annuel maximal actuel est d'environ 2 870 \$ (sous réserve de changements des taux PGW) ou 2 125 CCF jusqu'à [FINAL CREDIT MONTH]. PGW vous informera par courrier si votre utilisation atteint 50 %, 80 % et 100 % du crédit maximal. Si vous dépassez votre crédit maximal, vous serez inscrit dans un plan CRP de facture moyenne jusqu'à [FINAL CREDIT MONTH], ce qui pourra entraîner une facture plus élevée pour vous. Nous vous encourageons à prendre des mesures dès aujourd'hui pour commencer à utiliser moins de gaz.

Vous pourriez être admissible à une exemption du crédit maximal si l'une des conditions suivantes est remplie: 1) l'un des membres de votre famille s'est récemment emménagé dans votre ménage; 2) un membre de votre ménage a souffert d'une maladie grave; 3) votre maison a été condamnée ou a des violations du code du logement qui affectent l'utilisation du gaz ; ou, 4) l'utilisation du gaz se situe au-delà de votre contrôle d'une autre façon. Si vous souhaitez faire une demande d'exemption, veuillez communiquer avec PGW au 215-978-1040.

Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour économiser du gaz afin d'éviter d'atteindre le crédit maximum. D'autres conseils d'épargne sont disponibles au lien : www.pgwenergysense.com/tips.

- Pendant l'hiver, baissez votre thermostat à 68 °F lorsque vous êtes chez vous et à 58 °F si vous absenter pendant plus de quelques heures.
- Baissez la température de votre chauffe-eau.
- Réduisez votre temps de douche et commencez à prendre une douche immédiatement après que l'eau soit chaude.
- Si vous avez une chaudière, vérifiez le filtre à air du système tous les mois et remplacez-le s'il est sale.

Vous pouvez également conserver le gaz naturel en participant au programme PGW Confort chez soi (Home Comfort). Si vous êtes sélectionné pour ce programme gratuit offrant des services de conservation, assurez-vous d'accepter ces services. Ceci fait partie des exigences CRP et vous aidera à éviter d'atteindre le crédit maximum.

Veuillez communiquer avec PGW au 215-235-1000 si vous avez besoin d'aide.